

SG-DFI, CH - 3003 Berne

Gouvernements cantonaux
Partis politiques
Associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne
Associations faîtières de l'économie
Autres milieux concernés

Berne, 24 novembre 2010

Réforme structurelle de la prévoyance professionnelle – modifications d'ordonnances et nouvelle ordonnance sur les fondations de placement: ouverture de la procédure de consultation

Mesdames et Messieurs,

Le Conseil fédéral a chargé le DFI de consulter les cantons, les partis politiques, les associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national, les associations faîtières de l'économie qui œuvrent au niveau national et les autres milieux concernés sur le projet de modifications d'ordonnances dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme structurelle de la prévoyance professionnelle adoptée par l'Assemblée fédérale le 19 mars 2010 (FF 2010 1841). La procédure de consultation a lieu du 24 novembre 2010 au 28 février 2011. Vous trouverez ce projet en annexe.

La réforme structurelle renforce la surveillance en désenchevêtrant les compétences et en confiant la haute surveillance à une commission indépendante. Par ailleurs, elle règle plus clairement les tâches des différents acteurs du 2e pilier. Elle introduit également des dispositions supplémentaires en matière de gouvernance qui contribuent à améliorer la transparence dans la gestion des caisses de pension

Les dispositions sur l'intégrité et la loyauté des responsables des caisses de pensions entreront en force le 1^{er} juillet 2011. Les autres dispositions sur la nouvelle structure de surveillance, ainsi que la nouvelle ordonnance sur les fondations de placement entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2012. C'est donc à partir de cette date-là que la Commission de haute surveillance sera opérationnelle.

Nous vous prions de bien vouloir nous faire connaître votre avis sur ce projet au plus tard **jusqu'au 28 février 2011.**

Veuillez adresser vos remarques à l'OFAS, Prévoyance V+S, Projet mise en œuvre de la réforme structurelle, Madame Barbara Brosi, Responsable du projet, Effingerstrasse 20, 3003 Berne.

Pour toute question relative à ce projet, Madame Barbara Brosi (Tel. 031 322 38 07, e-mail: barbara.brosi@bsv.admin.ch) ou Monsieur Daniel Ruppen (Tel. 031 322 90 46, e-mail: daniel.ruppen@bsv.admin.ch) se tiennent à votre disposition.

Nous vous remercions par avance pour votre collaboration et vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de notre haute considération.

Didier Burkhalter Conseiller fédéral

Annexes:

- projet mis en consultation et commentaire
- liste des organisations consultées

Ces documents sont aussi disponibles sur le site internet : http://www.bsv.admin.ch